

# Le parc des hydrocarbures à Cerny

## L'état actuel et le projet SFDM vus de la municipalité

Jean Ségalard – Adjoint sport et écoles  
Gérard Launay – Adjoint environnement et communication

*23 mars 2009 en mairie de Cerny – 20 heures*

# Stockages des hydrocarbures du canton

## Plan de la présentation

Historique des parcs du canton

Caractéristiques techniques du parc de Cerny

Installations classées : cadre légal général

Cadre légal du parc de Cerny

Actions de la municipalité par rapport à ce parc

Le projet SFDM

Le projet et notre environnement

Conclusion

*Sources d'informations : dossiers de la commune et plaquette SFDM*

# Stockages des hydrocarbures du canton

## Historique

- Construits dès 1957 pour les armées de l'OTAN
- Groupe de 4 parcs : Orveau, Guigneville, d'Huisson et Cerny
- Capacité de 294682 m<sup>3</sup>
- Un des composants du pipeline Donges-Melun-Metz  
(640 km, 14 parcs, 24/24 h, 9 stations de pompage)
- A Guigneville
  - Chargements sur chemin de fer et jerricans abandonnés depuis
  - Chargement de camions toujours actif mais assez limité
- Transfert de l'exploitation en 1967 aux ministères de la Défense et de l'industrie
- Propriété de l'état français depuis 1994
- Transfert de l'exploitation en 1995 à SFDM (société privée, 120 employés)
- Concession jusqu'en 2020

## Caractéristiques techniques

- 67 hectares
- Capacité de 75600 m<sup>3</sup>
- 12 réservoirs aériens avec cuvette de rétention étanche
- 2 réservoirs enfouis
- 1 réseau de canalisations d'hydrocarbures
- 1 pomperie basse pression de 300 m<sup>3</sup> / heure
- 1 manifold (transfert entre les cuves)
- 1 gare de racleurs
- 1 réseau séparatif de collecte et d'évacuation des eaux

# Stockage des hydrocarbures à Cerny

## Installations classées : cadre légal général

Les textes réglementaires définissent des règles et procédures strictes pour les ICPE (Installations classées pour la protection de l'environnement).

Ces installations sont répertoriées sous le vocable SEVESO (terme devenu générique)

Rappel : En 1996, Séveso près de Milan subit l'explosion d'un réacteur chimique. Le nuage de dioxines à base d'acide nitrique dispersé provoquera l'abattage de 70000 têtes de bétail et des troubles endocriniens chez les enfants.

### **Cadre légal applicable :**

- Loi n° 76-663 du 19/7/1976
- Décret n° 77-1133 du 21/7/77
- Décret n° 87-565 du 22/7/87 Droit à l'information préventive sur les risques majeurs
- Droit européen
- Décret n° 90-918 du 11/10/90 sur le droit à l'information sur les risques majeurs



# Stockage des hydrocarbures à Cerny

## Cadre légal pour ce parc

- Dépôts d'hydrocarbures de 1<sup>e</sup> et 2<sup>e</sup> catégories
- Classement SEVESO 2, seuil haut
- Dépend de la Défense nationale (mais même procédures)
- 2 arrêtés d'exploitations (1994 et 1996)
- 2 règlements incendie (juin et août 1998)
- Inspecté par le service du contrôleur général des Armées (Boulevard Victor)
- Plan de prévention en place
- Pas de PPRT et de CLIC à notre connaissance

*Nota : il y a 1200 inspecteurs d'installations classées en France mais 1500 seraient nécessaires !*

# Stockage des hydrocarbures à Cerny

## Actions de la Municipalité sur ce dossier

Considérant être insuffisamment informée sur l'activité industrielle sur le parc d'hydrocarbures de la commune, la municipalité a entrepris depuis plusieurs années les démarches suivantes :

- 27/11/2001 : motion du Conseil au préfet pour obtenir des informations sur les contrôles des stockages,
- - 9/7/2002 : motion du Conseil au préfet s'inquiétant de la non réponse à la motion précédente et exigeant des informations sur cette installation. C'est l'époque de l'accident AZF et les Cernois sont inquiets ! (31 morts, des milliers de blessés)
- 4/10/2002 : motion du conseil pour une même requête,
- 2/12/2002 : le préfet n'ayant pas répondu, envoi d'un courrier de réclamation
- 17/03/2003 : réponse du préfet qui informe qu'il a saisi le contrôleur général des Armées en charge de l'inspection de ces stockages,
  - pas de réponse
- 4/4/2003 : notre sénatrice (CL Champion) adresse une lettre au Préfet lui demandant une réponse,
  - pas de réponse

# Stockage des hydrocarbures à Cerny

## Actions de la municipalité sur ce dossier (suite)

- 1/12/2005 : le journal « Le républicain » indique que le Maire de La Ferté Alais veut interdire la traversée de sa commune par des poids lourds transportant des matières dangereuses. Boutigny l'a déjà fait et le pont de Jouy ne supporte pas le poids des poids lourds ... !
- la SFDM dépose un projet d'exploitation de la plateforme de Cerny (c'est lié à la fermeture des dépôts de Choisy, Viry, Vitry, Villeneuve le Roi.
- Les élus cernois n'ont toujours pas de réponse depuis 4 ans à leur demande
- 26/19/2007 : nouvelle motion du conseil pour une même requête,
- 23/4/2008 : notre maire a une entrevue avec le sous-préfet sur l'impact de circulation routière et lui indique notre opposition à un apport massif de circulation de poids lourds qui augmenterait le danger pour la population (lycéens, scolaires, ...).  
Le sous préfet prend acte de notre opposition ainsi que de celle du Conseil général mais sans l'écrire,
- 20/11/2008 : M. Pinault (DG de SFDM) présente son projet aux élus  
motion du conseil quelques jours plus tard s'opposant à une extension de l'activité,
- 7/2/2009 : notre sénatrice (CL Champion) relance le Préfet à nouveau
- 28/01/2009 : « le républicain » précise que la SFDM finalise sa demande d'autorisation au préfet. L'investissement est de 9 M€ et le quai de chargement serait opérationnel en 2010. Notre maire indique la nécessité de désenclaver la D191 entre Itteville et Malherbes pour envisager un accroissement de trafic.



# Stockage des hydrocarbures à Cerny

## Le projet SFDM à ce jour

- La demande de l'industriel :
  - Choix du parc D (Cerny essentiellement motivé par l'accès à la D191)
  - Stockage inchangé
  - Créer un quai de 4 chargements simultanés (puis 8 dans un 2<sup>e</sup> temps)
  - 500000 m3 traités à l'horizon des 5 ans, puis 1200000 m3 à 8 ans
- Avancement du dossier :
  - Finalisation auprès de l'inspecteur général des Armées en cours (validation étude de dangers, ...)
  - A venir : envoi du dossier à la préfecture pour enquête publique,
  - Émission d'un permis d'exploitation si projet validé
- Les retombées positives pour la commune :
  - 7 emplois créés,
  - Recette TP de 200 K€
- Les retombées négatives pour la commune :
  - 200 camions par jours soit 400 mouvements
  - Trafic à 40 % vers Corbeil, 60% vers Etampes (1 par 2 minutes)
  - Camions de ~40 tonnes pour 37 m3 d'essence (exemple)
  - 18 % de camions supplémentaires sur la D191 estimés par la gendarmerie
  - Une exposition au danger des 600 lycéens d'aujourd'hui et des 1100 de demain
  - Une exposition au danger de nos élèves et membres d'associations lors de l'accès au COS

# Implantation dans le parc





# Stockage des hydrocarbures à Cerny

## Le projet SFDM et notre environnement

- L'impact pour l'habitant :
  - Habitations et école maternelle à moins de 300 m du parc,
  - Habitabilité des hameaux de Montmirault et Villiers dégradée,
  - Accès à la D191 encore plus difficile,
  - Déplacements plus difficiles de part et d'autre de la D191,
  - Nuisance sonore et de qualité de l'air accrue (maisons en limites de D191),
- L'impact sur le territoire :
  - Inadéquation au classement ENS de nos espaces naturels,
  - Renforcement de la discontinuité territoriale du à la barrière D191,
  - Inadéquation aux caractères agricole et boisé de Cerny (appartenance au PNR)
  - Inadéquation à la cressiculture proche de la D191 encore active à Cerny
- L'impact touristique :
  - Inadéquation aux projets communaux (lycée, Pôle de l'Ardenay soutenu par la CCVE, le CG et le département)
  - Inadéquation aux projets privés (100 gîtes à Orgemont) et au pôle évènementiel (Villiers)

## Stockage des hydrocarbures à Cerny

**C'est pourquoi,**  
dans l'état actuel de nos structures routières  
et de nos caractéristiques urbaines,  
le conseil municipal unanimement  
**s'oppose à ce projet.**

Seul un nouveau dessin de la D191 dans le  
cadre du schéma de cohérence territoriale  
(SCOT) permettrait de reconsidérer ce  
projet.